



Mairie de Bessoncourt



19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

19/12/2024

ATTENTION CHANGEMENT DE FRÉQUENCE DE COLLECTE

À partir du 6 janvier 2025, les collectes évoluent avec la réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs bruns) et l'augmentation de celle des recyclables (bacs jaunes)

Cette inversion de fréquence est mise en œuvre car les conditions sont désormais réunies avec le déploiement de la collecte des déchets alimentaires depuis le début de l'année. C'est aussi un changement fortement attendu par les usagers.

Très concrètement, les ordures ménagères résiduelles (bacs bruns) seront collectées une fois toutes les deux semaines et les recyclables (bacs jaunes) toutes les semaines.

Nous vous rappelons que le changement de bacs est toujours gratuit sur simple demande via le formulaire en ligne sur [le site internet du Grand Belfort](#).

DU COTÉ DES DÉCHETS

Les nouveaux calendriers de collecte 2025 sont disponibles sur le site internet du Grand Belfort.

Pour obtenir le calendrier de votre commune, cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://grandbelfort.fr/prevention-et-valorisation-des-dechets/calendriers-de-collecte.html>

Une version papier est disponible en Mairie.



INFORMATIONS EXPRESS

DU COTÉ DU TRI

Avant, pendant, après les fêtes, on trie !



Même pendant la période des fêtes, le tri continue !

Bien-sûr, avant le tri le premier réflexe à avoir pour des fêtes vraiment éco-responsables, est la réduction des déchets. Pour cela, la règle des 3 R s'applique :

- Refuser (les produits à usage unique, les choses dont on n'a pas besoin, les objets non recyclables, les publicités...)
- Réduire la production de nos déchets et
- Réutiliser nos objets pour les faire durer dans le temps.

Pour les déchets, et notamment les emballages, qui n'ont pas pu être évités, le tri est leur dernière chance de ne pas partir en fumée :

- Les bouteilles en verre dans les conteneurs à verre.
- Les papiers cadeau et les cartons dans le bac jaune.

Recyclez votre sapin

Apportez votre sapin naturel en [déchetterie](#), vous lui donnerez ainsi une nouvelle vie : il sera broyé et utilisé pour le paillage des végétaux des espaces verts de Belfort.

Quelles sont les erreurs de tri les plus fréquentes ?



Le tri des déchets est devenu une pratique quotidienne et même systématique pour beaucoup d'entre nous. Et pourtant, les ambassadeurs du tri du Grand Belfort constatent chaque jour des erreurs de tri dans les bacs. Quelles sont les erreurs les plus fréquentes ?

Dans le top 10 des erreurs de tri dans le bac jaune, on trouve les objets en plastique hors

emballages. Tous les emballages se trient mais pas tous les plastiques ! Un jouet cassé, une bassine ou une brosse à dents ne sont pas des emballages ; ils ne doivent pas être déposés dans le bac jaune.

Une autre erreur très fréquente consiste à placer ses emballages et papiers dans un sac avant de les déposer dans le bac de tri. Or, les déchets doivent être déposés en vrac dans le bac jaune.

Pour gagner de la place, il est tentant d'emboîter les emballages les uns dans les autres. Or, un pot de yaourt inséré dans un paquet de céréales en carton ne pourra pas être trié au centre de tri et ne sera donc pas recyclé. Le bon geste est de bien séparer les matériaux et de les mettre en vrac.

Dans le bac jaune encore, certains emballages ne sont pas vides, comme les capsules de café. La présence d'aliments et de liquide dans les emballages empêche leur recyclage. En revanche, il est

inutile de les laver : même sales les emballages se trient.

Certains intrus se retrouvent malheureusement dans le bac jaune comme les objets en ferraille, les textiles ou le polystyrène de calage comme celui que l'on trouve dans les colis.

On trouve de tout !

Le conteneur à verre n'échappe pas aux erreurs de tri : la vaisselle, les vitres ou miroirs, les ampoules... sont interdits. Seuls les flacons, les pots et les bouteilles en verre sont acceptés.

Enfin, dans le bac brun, réservé aux ordures ménagères, les ambassadeurs de tri y découvrent souvent des bouteilles en verre, des textiles, des déchets verts, des appareils électriques, des déchets de chantier... Des « erreurs de tri » qui s'apparentent plus à des incivilités !*

* Les dépôts non conformes aux consignes de tri sont passibles d'une amende de 35 €

Service de ramassage des encombrants

Nous vous rappelons que le Grand Belfort propose un service gratuit de ramassage des gros encombrants sur rendez-vous pour les habitants du Grand Belfort. La prise de rendez-vous se fait via un formulaire sur le site internet du Grand Belfort : www.grandbelfort.fr



Rappel :

Les gros encombrants acceptés (volume 2m³ maximum) :

- les gros électroménagers (machine à laver, sèche-linge, réfrigérateur, congélateur, cuisinière, lave-vaisselle, four) ;
- les gros meubles (canapé, armoire, bureau, commode, morceaux de meubles démontés de plus d'1m20 par 80 cm sans glace ou vitre) ;
- la literie (lit, sommier, matelas).

Aucun autre déchet n'est accepté.

La collecte s'effectue en présence de l'utilisateur, sur la partie privative, en bordure du domaine public. La présence d'encombrants sur le domaine public est interdite. Les encombrants doivent être prêts pour l'heure du début du créneau horaire choisi.

Important : ce service est gratuit. Aucune coordonnées bancaires ne vous seront demandées par le Grand Belfort.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé exceptionnellement mardi 24 décembre 2024.

VŒUX DU MAIRE

Le Maire vous convie le VENDREDI 10 JANVIER 2025 A 18H30 à la traditionnelle cérémonie des vœux dans la SALLE DES FETES.

Toute l'équipe municipale vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et a hâte de vous retrouver en 2025.

